

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
15/10/2020...15/10/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées

Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Élisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOULLAT Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLJOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëtitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

Représentés : GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE

CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

Absents et excusés : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°15	Aides aux aménagements de voirie en faveur des vélos – octroi d'un Fonds de concours à la Commune de Saint-Julien-Les-Villas pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le cadre du projet « cœur de vie » – Phases 1 et 2
RAPPORTEUR	Christine THOMAS

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	133	133			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

**AIDES AUX AMENAGEMENTS DE VOIRIE EN FAVEUR DES VELOS
OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE
DANS LE CADRE DU PROJET CŒUR DE VIE – PHASES 1 et 2**

Exposé :

Dans le cadre de sa politique des déplacements inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains, Troyes Champagne Métropole peut apporter son soutien financier aux gestionnaires et aménageurs de voirie de l'agglomération troyenne réalisant des infrastructures cyclables ou bien mettant en œuvre des équipements destinés aux vélos.

La commune de Saint-Julien-les-Villas a engagé une opération intitulée « cœur de vie » découpée en plusieurs phases de travaux. Certaines de ces phases prévoient la création d'aménagements cyclables.

La demande de fonds de concours de la commune de Saint-Julien-les-Villas porte sur la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et de points d'accroche vélos sur le parvis de l'Hôtel de Ville (phase 1 du projet) et rue Fernand Ganne (phase 2 du projet). Ce nouvel aménagement permettra, à terme, de relier l'aménagement cyclable avenue Terrenoire et le Parc Grimont. Le projet global d'aménagement Cœur de Vie est estimé pour un coût total de 1 241 952 € HT dont 86 320 € HT pour la création de la piste cyclable et de points d'accroche vélos avec le détail comme suit :

- pour la phase 1, à 38 778 € HT pour une longueur de 80 mètres linéaires (« ml »),
- pour la phase 2, à 39 542 € HT pour une longueur de 200 ml
- pour les 16 points d'accroche vélos la somme de 8 000 € HT.

Pour cette opération, la commune a sollicité d'autres fonds de concours/subventions auprès du Département de l'Aube et de la Région Grand Est.

Cette liaison cyclable n'est pas inscrite au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables Communautaires (SDICC). Le fonds de concours, prévu par le guide des aides de Troyes Champagne Métropole, relatif aux « aménagements de voirie en faveur des vélos » est de 20 % des dépenses éligibles. Ces dépenses éligibles sont plafonnées à 250 € HT par mètre linéaire d'aménagement :

- soit pour la phase 1 : 80 ml X 250 € HT du ml = 20 000 € HT de dépenses éligibles retenues sur 38 778 € HT de dépenses présentées,
- et pour la phase 2 : 200 ml x 250 € HT du ml = 50 000 € HT soit 39 542 € HT de dépenses éligibles retenues.

Conformément au guide des aides susvisé, le fonds de concours prévu est de 50% des dépenses éligibles plafonnées à 250 € HT par emplacement créé, soit pour 16 appuis vélos correspondant à 32 emplacements, 8 000 € HT.

Dans ces conditions, il est envisageable d'apporter à la commune de Saint-Julien-les-Villas trois aides sous forme de fonds de concours d'un montant maximum de :

- **20 000 € x 20 % = 4 000 €, pour la phase 1 de la piste cyclable,**
- **39 542 € x 20% = 7 908,40 € pour la phase 2 de la piste cyclable,**
- **8 000 € x 50% = 4 000 € pour les appuis vélos.**

Il est précisé que ces sommes représentent un plafond d'intervention, que les montants des fonds de concours effectivement versés à réception des travaux seront éventuellement réduits au regard d'une part, des dépenses réelles justifiées par la commune de Saint-Julien-les-Villas et d'autre part, des autres subventions perçues par ladite commune.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'OCTROYER** trois fonds de concours à la commune de Saint-Julien-les-Villas en vue de participer au financement du projet Cœur de Vie pour la création d'une piste cyclable et de points d'accroches vélos détaillés comme suit :
 - pour la phase 1, un fonds de concours d'un montant maximum de **4 000 €** soit 20% d'un coût éligible de 20 000 € HT,
 - pour la phase 2, un fonds de concours d'un montant maximum de **7 908,40 €** soit 20% d'un coût éligible de 39 542 € HT,
 - pour la création d'accroches vélos, un fonds de concours d'un montant maximum de **4 000 €** soit 50% d'un coût éligible de 8 000 € HT.

Pour le versement de ces trois fonds de concours, il vous est proposé l'échéancier prévisionnel suivant afin de tenir compte de l'avancée des travaux de la commune de Saint-Julien-les-Villas :

- Versement de la somme de 8 000 € sur l'exercice 2020 en ce qui concerne le fonds de concours de la phase 1 et celui relatif aux accroches vélos.
 - Versement de la somme de 7 908,40 € sur l'exercice 2021 en ce qui concerne le fonds de concours de la phase 2, sous réserve de l'approbation du budget de l'année 2021 et de l'inscription des crédits correspondants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote